

Accords fiscaux—Loi

de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 3^e fois et adopté, ainsi que de l'amendement de M^{me} Copps (Hamilton-Est) à la page 14483.

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je suis très heureuse de participer à la discussion du projet de loi C-96 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

Je voudrais tout d'abord souligner que la mise en place des réductions des paiements de péréquation du projet de loi C-96 avait bien été annoncée dans le Budget de mai 1985, comme le prétend le gouvernement conservateur. Cependant, il n'avait pas annoncé ni le moment, ni les montants des réductions qui étaient en cause.

C'est pourquoi je crois qu'il convient d'examiner attentivement ce qui s'est passé entre le Budget de mai 1985 et le moment où l'on a annoncé que les montants de péréquation seraient réduits, soit à la Conférence des premiers ministres à Halifax, en novembre 1985.

On se rappelle que l'été et l'automne derniers, il était question de réduire le déficit et plusieurs observateurs s'interrogeaient sérieusement sur la possibilité pour le gouvernement conservateur de réduire le déficit.

À la même époque, il y a eu la faillite de certaines banques et la décision des conservateurs de rembourser les prêts non assurés, c'est-à-dire, les prêts de plus de \$60,000. Évidemment, nous avons alors critiqué cette décision parce qu'elle impliquait un choix très précis, celui de préciser les riches aux dépens des personnes de classe moyenne. L'opinion du parti libéral à ce sujet n'a pas changé.

Une autre mesure annoncée dans le Budget de mai 1985 était aussi pas mal contestable. C'était l'exemption des gains en capital. Cette mesure va enlever 1 milliard 250 millions de dollars au Trésor fédéral jusqu'en 1991. Il faut reconnaître qu'il s'agit-là d'un choix de société et d'un choix sur lequel le parti libéral n'est pas d'accord.

Monsieur le Président, tout cela pour vous dire que les choix qu'effectue le gouvernement conservateur ne sont pas toujours des choix intelligents. Et c'est la situation avec le projet de loi C-96.

Ce projet de loi diminue les montants accordés aux provinces pour l'éducation postsecondaire et les services de santé pour les six prochaines années. Cela veut dire que le gouvernement fédéral économisera 8 milliards de dollars aux dépens des étudiants et des étudiantes, aux dépens des malades, tout globalement. Ces réductions se font également aux dépens de notre avenir technologique et de notre avancement scientifique, car il est bien reconnu que pour pouvoir rester en compétition avec les autres nations occidentales dans le domaine technique, scientifique et dans le domaine des sciences humaines, il faut continuer à réinvestir et non à couper.

Également lorsqu'on songe aux coupures importantes dont devront souffrir les provinces, et lorsqu'on songe également à certains services que nous aimerions établir, comme le service de garde, entre autres, on réalise que, actuellement, la première réponse est: Je regrette, le gouvernement fédéral ne nous

donne pas les sommes d'argent nécessaires, il ne nous sera pas possible d'établir ces services.

Pourtant, si l'on regarde de plus près, on constate qu'au Canada vous avez un enfant sur cinq qui est pauvre. Vous avez plus de 56 p. 100 des mères qui ont des enfants qui ont moins de trois ans qui travaillent à temps complet. Une proportion de 58 p. 100 des mères qui ont des enfants de moins de six ans travaillent à temps complet également, et ce, parce qu'elles ont une situation économique précaire. Il y a seulement 29 p. 100 des familles au Canada qui vivent avec un salaire. Et 42 p. 100 des familles, un couple avec des enfants, les deux parents doivent travailler parce que, sinon, elles vivraient sous le seuil de la pauvreté.

Nous avons actuellement 15 p. 100 de familles traditionnelles, et 82 p. 100 de familles monoparentales sont dirigées par les femmes.

Alors, actuellement, lorsqu'on songe à vouloir établir les services de garde qui pour moi est une des priorités que le gouvernement du Canada devrait avoir, s'il y a des coupures budgétaires semblables, les provinces ne voudront nécessairement pas emboîter le pas.

Je ne pense pas que les services de garde soient une question de femmes. Les services de garde sont un choix de société. C'est un choix de famille, c'est un choix de couple et actuellement, le taux de natalité étant à 1.6 et il tombera à 1.4 d'ici la fin du siècle, et lorsqu'on regarde le nombre de personnes âgées qui s'accroît, cela serait simplement un échange de bons services que de donner le bagage nécessaire à nos tout-petits, à nos enfants, parce que ce sont eux qui devront nous supporter et nous aider lorsque nous serons rendus au troisième âge.

Lorsque nous sommes allés en audiences à travers le Canada, nous avons eu des présentations de plusieurs groupes de parents. Il y a eu des pères également, pas simplement des femmes, qui sont venus nous dire la nécessité d'avoir des services semblables. On a eu une présentation qui nous a été faite de quelqu'un à Vancouver et qui comparait les services de garde à des parcs de stationnement d'automobiles. Au tout début, inutile de vous dire que tout le monde s'est exclamé, on ne voyait pas du tout la relation. Mais on nous a bien fait comprendre que nous avons des automobiles et que c'est très important. On fait attention à ses automobiles parce qu'on paie un prix relativement élevé. Également, si vous avez des difficultés avec votre automobile, vous l'amenez chez un technicien, il est inutile de l'amener à la station-service au coin de la rue, parce qu'on veut que son automobile soit très bien entretenue. Lorsque vous vous rendez à votre bureau pour travailler, il est entendu que vous aurez des terrains de stationnement pour loger votre voiture. Si jamais vous louez un appartement ou vous achetez un condominium dans le centre-ville, il est entendu dans le contrat que vous aurez également une place pour stationner votre automobile. Cependant, si on compare les parcs de stationnement et les automobiles à des enfants, on s'aperçoit, si on tire la ligne, que c'est très différent, que nos priorités sont différentes. Si jamais j'ai une voiture, et si je tombe en panne... on téléphone au bureau, on dit: J'ai une difficulté avec ma voiture. On dit: C'est parfait, rends-toi au garage, tu peux arriver une heure en retard, il n'y a pas de problème. Lorsqu'on rentre au bureau, on nous dit: Et puis ta voiture, elle est réparée? Ne t'inquiète pas, j'ai eu la même